

195

P NP

DM37

Projet de prolongement de l'axe du Vallon

Québec

6211-06-0b4

Mémoire

Projet Du Vallon section nord :

Protection de l'environnement et de la qualité de vie des
résidents

Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

Ce mémoire a été rédigé par Chantal Beaulieu et
Manon Houle, résidentes du secteur du Domaine
Chauveau.

Mai 2004

Bonjour,

Nous sommes résidentes du Domaine Chauveau en lien direct avec le projet car nos terrains sont adjacents à ce projet. Nous avons acheté nos terrains en fonction qu'il n'y aurait jamais de construction d'un côté de notre maison. Le promoteur du Domaine Chauveau nous a informé du projet de Du Vallon c'est-à-dire qu'il y aurait une zone d'exclusion, une piste cyclable et ensuite le boulevard Du Vallon. Nous étions conscients que Du Vallon serait près de nos maisons, mais nous préférons ce projet à celui que vous avez envisagé récemment, c'est-à-dire de construire des blocs appartements ou des jumelés adjacents à nos terrains.

Mais que faites vous de la nature et que pensez-vous de l'aspect esthétique?

Les promoteurs ont dessiné un autre tracé en soit disant diminuer le bruit pour nous citoyens situés à proximité de ce projet.

Dans ce nouveau projet, les promoteurs veulent détruire le boisé existant en ajoutant une section densité moyenne, nos maisons seront donc à côté de jumelés ou de blocs appartements. Nous ne croyons pas que cela diminuera le bruit au contraire cela va l'augmenter pour nous et les résidents proches du boisé. Nous trouvons inconcevable de nous enlever notre boisé pour les remplacer par des jumelés, appartements ou autres habitations de ce genre.

Pourquoi détruire un boisé quand nous pourrions nous en servir comme écran naturel pour le bruit et la pollution tout en protégeant la nature. Ce boisé nous apporte le calme et la tranquillité, un endroit sécuritaire où les enfants et les adultes peuvent se promener librement. Dans ce boisé nous avons des lièvres, des écureuils, une multitude d'oiseaux et même des cerfs. Tous les enfants du quartier viennent explorer ce boisé. C'est un terrain de jeu naturel apprécié de tous les enfants, stimulant pour eux à une époque où on doit parfois comme parent être rusé pour qu'ils jouent dehors et non sur l'ordinateur et les jeux vidéo.

La politique sur l'environnement du ministère du transport du Québec (1), vise la protection de l'environnement et un développement durable. Dans ce rapport, les travaux de la commission présente que (p.6) :

- « tout être humain a le droit fondamental à un environnement suffisant pour assurer sa santé et son bien-être »
- « les États préserveront et utiliseront l'environnement et les ressources naturelles dans l'intérêt des générations présentes et futures »
- « les états assureront le maintien des écosystèmes et des processus écologiques essentiels au fonctionnement de la biosphère, préserveront la diversité biologique et appliqueront le principe d'une efficacité optimale soutenable dans l'utilisation des ressources naturelles vivantes et des écosystèmes ».

(1)Ministère des Transports du Québec, Politique sur l'environnement du ministère du Transports du Québec, adopté en septembre 1992. ISBN 2-550-28874-2.

En avril, la Ville de Québec a acheté des terrains au montant de 405 000\$ pour protéger un boisé à Montchâtel. Pourquoi donc détruire celui du Domaine Chauveau? Quand il n'en coûte rien de le conserver.


Que dire de l'aspect esthétique de ce projet.

Le fait de construire des blocs appartements ou des jumelés adjacent à nos terrains aura un impact négatif sur la valeur de nos maisons. Nous avons acheté un terrain dans un rond point avec un boisé à côté avec éventuellement une piste cyclable, pas des jumelés ou des blocs appartements. En achetant ces terrains situés près d'un boisé, nous étions sous l'impression que nos maisons prendraient de la valeur et qu'elles seraient situées dans un secteur en demande.

Pour nous la situation idéale serait de conserver la partie du boisé de notre secteur situé du côté Est du futur boulevard sur une zone de 0,5 km de largeur vers l'ouest et sur les 2,5 km de l'axe nord-sud. Vous pourriez construire le boulevard à l'ouest du boisé et ensuite aménager une piste cyclable et/ou une piste de ski de fond à l'intérieur de ce boisé. Vous feriez ainsi d'une pierre deux coups, c'est-à-dire améliorer l'accès et la circulation tout en respectant la nature et les résidents d'un secteur si paisible où il fait bon vivre et élever des enfants en toute quiétude.

Nous vous remercions à l'avance de la considération que vous porterez à notre mémoire.


Chantal Beaulieu


Manon Houle